



COMM'UNE

LA REVUE DU CDG 30

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU GARD

Le début de ce mandat aura été placé sous les auspices de la commémoration des trente ans du statut de la fonction publique territoriale.

Aujourd'hui ce statut, déjà amplement modifié depuis les grandes lois de décentralisation dont il était sans conteste un pilier, souffrirait aisément, bien sûr, un travail d'amélioration et de simplification. Les derniers textes n'en ont certes pas, aux yeux de bien des maires des collectivités rurales, accru la lisibilité (PPCR, RIFSEEP dont les textes paraissent de façon perlée...). Même dans les structures plus importantes les services des ressources humaines ont dû peiner à la tâche et dédier beaucoup de temps à leur application.

Ce travail de réforme poursuivra-t-il un objectif d'efficience du service public ou bien sera-t-il entrepris sous le seul et unique prisme des économies budgétaires ? Là est la question. L'Histoire nous fournira la réponse, sans doute.

En attendant, il n'est pas douteux que les collectivités et établissements publics se voient soumis à une injonction incontournable : la numérisation et les nouvelles technologies de l'information.



é
d
i
t
o

Ce numéro de *Comm'Une* présentera ainsi deux innovations pour le CDG 30 : un logiciel, encore tout-à-fait inédit dans notre pays, concernant la gestion des missions des ACFI (agents chargés des missions d'inspection), de nature à accroître leur productivité et leur efficacité et un site Internet qui fait peau neuve, afin notamment de pouvoir être consulté sur vos téléphones mobiles.

Par ailleurs, le CDG30 a le souci, vous le lirez dans ces pages (voir l'article *Médiation Préalable Obligatoire*), de contribuer à mettre en œuvre, à titre expérimental, « la justice du XXI^e siècle », un arrêté ministériel du 2 mars dernier vient de le désigner à cette fin.

Enfin un focus sera porté sur un enjeu du dialogue social, les premières élections professionnelles organisées en cours de mandature municipale.

Reine Bouvier,
Présidente du CDG30



S	O	M	M	A	I	R	E
01	édito			03	Tablette et logiciel pour le service prévention		
02	Médiation préalable obligatoire Elections professionnelles Fiphft : deuxième étapes			04	Nouveau site : www.cdg30.fr		

Elections professionnelles

Les élections professionnelles pour les collectivités et établissements relevant du CDG30 se dérouleront par correspondance le 6 décembre prochain. D'ores et déjà le recensement est réalisé pour connaître les collectivités relevant du CT départemental et vérifier le nombre d'électeurs. Ces premières opérations ont permis, lors d'une première rencontre entre les représentants du personnel et l'équipe dédiée du CDG conduite par sa Présidente, de discuter sur le maintien de la parité élus/représentants du personnel au CT-CHSCT, de vérifier les listes pour les CAP. Double novation évoquée, le pourcentage des femmes et des hommes sur les listes de candidats qui doit correspondre au même pourcentage que celui figurant sur les listes électorales ainsi que la création des commissions consultatives paritaires (CCP) pour les agents contractuels. Une troisième rencontre aura lieu le 4 mai prochain, l'objectif étant que chaque fonctionnaire, stagiaire ou agent le souhaitant puisse s'exprimer par son bulletin de vote.

Alain FABRE 04 66 38 86 86
alain.fabre@cdg30.fr

FIPHFP : deuxième étape

Le nouveau Délégué Territorial Handicap FIPHFP Occitanie, Monsieur Marc Guerrier de Dumast, a réservé l'une de ses premières sorties au département du Gard. Rencontres avec les cadres du CDG30 et des correspondants de collectivités à Nîmes suivies le lendemain par une autre rencontre pour le bassin alésien en Mairie de Laval Pradel. Occasions d'échanger sur les opérations de terrain cofinancées par le Fonds : aménagements de poste, maintien dans l'emploi, intervention de la Mission Handicap, ergonomes, psychologues, prestataires spécifiques... occasion aussi d'évoquer l'évolution de ce fond d'aide aux personnes en restriction d'aptitudes et/ou travailleurs handicapés, qui souhaite rester un acteur privilégié de la Fonction Publique pour l'intégration, la notion de carrière sans discrimination, le maintien dans l'emploi, la formation, l'accessibilité numérique, les contrats d'apprentissage.



Brigitte Monier 04 66 38 74 68
brigitte.monier@cdg30.fr

Médiation préalable obligatoire

Le monde territorial doit faire face à une judiciarisation croissante de son activité.

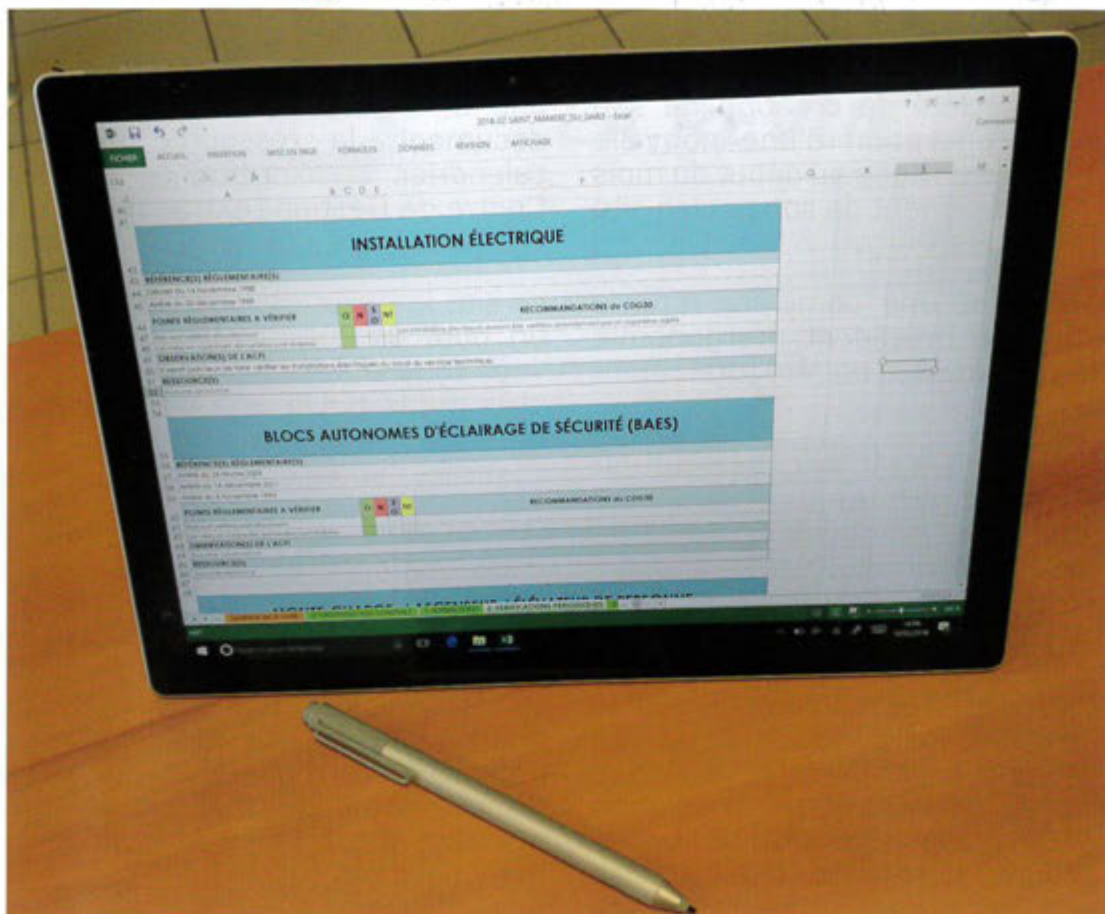
Le législateur prévoit une première réponse avec la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 qui met en place un système de médiation préalable obligatoire, estimant que ce procédé s'inscrit dans une démarche conciliatrice, réparatrice permettant aux parties en cause de privilégier la préservation voire l'amélioration de leur relation. Et ce avant toute procédure devant le tribunal administratif ! Le Décret n° 2018-101 du 16 février 2018 portant expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique et de litiges sociaux précise la mise en œuvre de ce nouveau procédé

En qualité de tiers de confiance le centre de Gestion peut intervenir comme médiateur, le législateur lui reconnaissant tout à la fois son impartialité, sa neutralité, son indépendance, sa loyauté et sa diligence dans l'instruction des dossiers. Le CDG30 a été, en métropole, l'un des tout premiers organismes publics à se porter volontaire pour cette expérimentation qui doit durer 3 ans à compter du 1^{er} avril 2018 et qui concerne toutes les collectivités du département adhérents avant le 30 juin. Une convention de recours à la médiation est signée par les parties en présence sur 6 cas limitativement énoncés relatifs à une décision défavorable en matière de rémunération, de refus de détachement ou de placement en disponibilité, de refus de réintégration, d'avancement de grade, de formation tout au long de la vie, d'adaptation des postes de travail pour des raisons de santé.

Le processus est bien délimité : saisine par écrit du médiateur sous deux mois, accord des parties pour une médiation, instruction, accord des parties (rédigé par les parties et respectueux des règles d'ordre public). La médiation peut échouer lorsque l'une des parties se désiste ou que le médiateur décide d'y mettre un terme pour diverses raisons juridiques.

Contacts : **Nathalie Arioli et Bérangère Picard tel : 04 66 38 86 86**
Courrier : **CDG30, à l'attention du médiateur, 183 chemin du mas coquillard 30900 Nîmes**

Tablette et logiciel pour le service Prévention



Le Service de Prévention des Risques Professionnels du Centre de Gestion dans le cadre de son processus de dématérialisation et de modernisation de ses procédures d'inspection a récemment mis en place un logiciel d'audit sur tablettes tactiles.

Ce nouvel outil, une « première en France », créé avec une société de développement d'applications nîmoise, permet le recueil numérique, sur site, des informations relatives à la santé et sécurité au travail de la collectivité inspectée. Un des aspects forts de cette nouvelle méthode de travail est l'ergonomie. Lors de la conception du projet, l'idée fut que l'application doit être utilisée avec le maximum de confort et d'efficacité par les Agents Chargés de la Fonction d'Inspection qui, auparavant, effectuaient un traitement papier des informations lors de la visite puis les retranscrivaient informatiquement.

En effet, la tablette est légère et permet une navigation rapide et intuitive entre les différentes conformités réglementaires à vérifier sur le terrain.

Le logiciel permet d'intégrer du multimédia (photos, vidéos, notes vocales...), ce qui est un plus quant à l'enrichissement des données de la visite. Il est également intéressant

d'avoir à portée de « doigt » toutes les ressources réglementaires ainsi qu'une base documentaire en santé et sécurité au travail facilitant ainsi leur exploitation.

Le rapport d'inspection est enfin généré de manière automatisée, permettant un gain de temps considérable sur son élaboration, sa relecture, sa mise en page ainsi que le délai d'envoi auprès des collectivités. Ce gain de temps sera consacré au soutien aux collectivités pour les aider à la réalisation des documents uniques obligatoires depuis 2001 et pour lesquels le FNP offre un accompagnement financier.

L'application est bien sûr évolutive et peut être enrichie suite aux évolutions réglementaires et législatives du domaine de la santé et sécurité au travail.

De nos jours, nul ne doute que la technologie transforme l'activité professionnelle. La conception de ce nouvel outil de travail reflète le fait qu'elle est au service de l'humain dans les 294 collectivités et établissements conventionnés.

Dalil RHARIB 04 66 3874 66
dalil.rharib@cdg30.fr

À l'ère de l'évolution du numérique et des nouvelles technologies, le Centre de Gestion a travaillé en collaboration avec une société de création de site internet pour la conception d'une nouvelle plateforme web mise en ligne au début du mois de février en remplacement de son ancien site qui datait de 2006.

Ce nouveau site est une complète refonte et modernisation du précédent. L'ergonomie ainsi que les fonctionnalités ont été totalement repensées.

En effet, La réflexion s'est engagée autour de deux axes : d'une part un accès simplifié, rapide aux différentes rubriques et services, d'autre part une amélioration esthétique. Le site vise ainsi élus, agents territoriaux et grand public. Il aborde les thématiques relatives à la vie du Centre de Gestion: concours, emploi, carrières, statut et ressources humaines pour les titulaires et les contractuels, santé et sécurité, instances paritaires et dialogue social, référent déontologue, médiation préalable, ... Le travail collaboratif qui a récemment abouti, s'est articulé autour des observations émises par les visiteurs du site afin de rendre celui-ci plus accessible (limiter le temps de recherche et le nombre de clics afin d'atteindre l'information recherchée). Mais également d'idées novatrices en termes d'esthétique et une proposition de nouveaux contenus afin de rendre la plateforme web mieux documentée.

Il reprend bien sûr le contenu de la précédente version de 2006 mais s'enrichit de nouvelles fonctions, comme le moteur de recherche afin de trouver facilement un article ou un document, la ressource documentaire, le calendrier. L'accès aux services en ligne du Centre de Gestion (extranet, cotisation, offres d'emploi...) a également été repensé.

Le site internet est pour le Centre de Gestion un outil de communication privilégié qui se veut tourné vers les collectivités, les agents et le grand public afin de permettre à chacun de bénéficier d'une information claire, à jour, et facile d'accès.

L'inscription à la newsletter permet à l'utilisateur de recevoir les actualités pour lesquelles il a souscrit. L'agenda donne la possibilité d'accéder à tous les événements liés à la vie du CDG30. La page d'accueil présente, par exemple, les dernières informations publiées sur le site et comporte des accès rapides. Le carrousel en page d'accueil permet de présenter de manière dynamique, une actualité priorisée et d'accéder aux articles qui y sont liés.

Enfin, la conception de ce nouveau site en « responsive design » offre la possibilité d'une navigation optimale quelle que soit la gamme d'appareil utilisé (smartphones, tablettes, moniteurs d'ordinateur de bureau...).

Bonne découverte !

